

Manuel BVR

Bulletin de versement orange avec
numéro de référence en CHF et en EUR

PostFinance 

Service à la clientèle BVR

Conseil et vente

Téléphone +41 848 888 900 (tarif normal)

Prestations électroniques

Téléphone +41 848 848 424

Téléfax +41 58 667 00 66

E-mail ELDL@postfinance.ch

Tests de justificatifs et bon à tirer

PostFinance SA

Back office Prestations TP

Engelhaldenstrasse 35

3030 Berne

Recherches

PostFinance SA

Recherches nationales

3030 Berne

Téléphone +41 58 667 97 61

Télécopie +41 58 667 62 74

Impressum

PostFinance SA

3030 Berne

Version

Avril 2018

Sommaire

1.	Informations générales	5
1.1	Groupe cible	5
1.2	Utilisation du manuel	5
1.3	Dispositions et manuels applicables	6
1.3.1	Devoir de diligence	6
1.4	Inscription	6
1.5	Prix et conditions	6
1.6	Définitions	7
2.	Offre de prestations	8
2.1	Fonctionnement	8
2.1.1	Bulletin de versement avec numéro de référence (BVR) en CHF ou en EUR	8
2.1.2	Propriétés de la prestation	8
2.1.3	Notification de documents de compte électroniques selon la norme ISO	9
2.2	Etapas du processus	9
3.	Conditions requises, test et mise en service	10
3.1	Conditions requises	10
3.1.1	Test de justificatifs	10
3.1.2	Exigences du test	10
3.1.3	Remise de données d'essai	10
3.1.4	Résultat de test	10
3.1.5	Instruments pour le contrôle de la ligne de codage	11
3.1.6	Erreurs les plus fréquentes sur les justificatifs BVR	11
3.2	Processus de test, recommandations de PostFinance	11
3.2.1	Test client productif	11
3.2.2	Dépendance	11
3.3	Mise en service	11
4.	Entreprise	12
4.1	Interlocuteurs	12
4.2	Délais de livraison	12
4.2.1	Périodicité de la transmission	12
4.3	Spécifications	13
4.3.1	Identification du client BVR	13
4.3.2	Justificatifs BVR	13
4.3.3	Genres de justificatifs	13
4.3.3.1	BVR (avec montant préimprimé)	14
4.3.3.2	BVR+ (sans montant préimprimé)	15
4.3.3.3	BVR pour l'inscription au crédit du propre compte	16
4.3.3.4	BVR non destinés à des paiements	17
4.4	Mutations de données client	18
4.5	Notification/transmission des données des encaissements	18
4.5.1	Supports de données	18
4.5.2	Livraison avec plusieurs BVR	19
4.5.3	Corrections et contre-écritures	19
4.5.4	Livraison des justificatifs BVR	19
4.5.5	Inscription au crédit des montants	19
4.5.6	Comparaison des données déjà transmises	19
4.5.7	Documents rejetés	20
4.5.8	Reconstructions	20
4.5.9	Livraison selon la norme ISO	21

4.6	Paiements sans le BVR original	21
4.6.1	Paiements par l'intermédiaire du trafic des paiements sans document	21
4.6.2	Justificatifs originaux ne pouvant être traités automatiquement	21
4.6.3	Bulletin de versement rouge (BV) en remplacement du BVR original	22
4.7	Recherches	22
4.7.1	Livraison avec camt.053 et camt.054	22
4.8	Résiliation	22
4.8.1	Résiliation de la prestation par le client	22
4.8.2	Résiliation de la prestation par PostFinance	22
5.	Spécifications techniques	23
5.1	Exigences concernant le justificatif	23
5.1.1	Libellé	23
5.1.2	Exigences pour l'expédition	28
5.2	Exemples et modèles	29
5.2.1	Configuration des justificatifs	29
5.2.2	Exemples	30

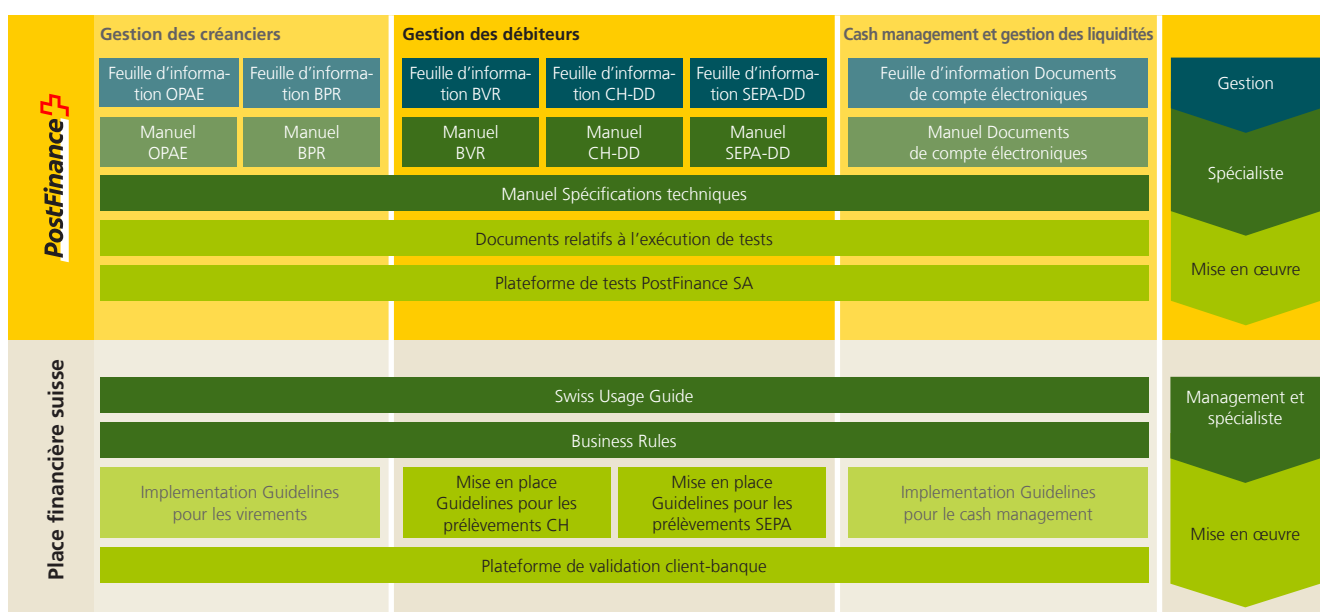
1. Informations générales

1.1 Groupe cible

Le BVR est une prestation électronique débiteurs qui permet au client d'établir aisément des factures en suspens en CHF et en EUR, ainsi que de comptabiliser rapidement les paiements entrants.

1.2 Utilisation du manuel

Vue d'ensemble des documents répartis dans les domaines thématiques gestion des créanciers, gestion des débiteurs ainsi que cash management et gestion des liquidités pour PostFinance SA et pour la place financière suisse.



Cet aperçu montre une sélection des principaux documents sur le trafic des paiements. Vous trouverez d'autres documents sur Internet sur www.postfinance.ch/manuels; état avril 2018

Dans le manuel, les catégories de BVR sont décrites en CHF et en EUR. Les éventuelles différences sont mentionnées de façon explicite. Des informations sont fournies sur les offres pour la norme ISO 20022. Toutes les spécifications des notifications électroniques sont décrites dans le manuel Spécifications techniques.

1.3 Dispositions et manuels applicables

Quand le présent manuel et ses annexes ne contiennent aucune indication particulière, les dispositions ci-dessous sont applicables:

- les Conditions générales de PostFinance
- les Conditions de participation Prestations électroniques
- les modèles pour les mesures et la présentation
- le manuel Spécifications techniques
- les Prix et conditions générales pour clientèle commerciale
- le manuel Documents de compte électroniques

Ces documents peuvent être téléchargés sous www.postfinance.ch/manuels. La condition pour participer à la prestation BVR est de posséder un compte postal pour clientèle commerciale/associations (compte d'épargne, compte pour clientèle privée, etc., ne sont pas autorisés). Le compte de crédit doit être dans la même monnaie que le BVR. Les directives contenues dans ce manuel doivent être impérativement observées par le client.

1.3.1 Devoir de diligence

Le client s'engage à immédiatement traiter les données. Si des irrégularités surviennent, il faut sans retard en informer PostFinance.

1.4 Inscription

L'ouverture de session a lieu avec le formulaire Demande d'adhésion/mutation Bulletin de versement avec numéro de référence (BVR). Le formulaire doit être rempli dans son intégralité et être envoyé à PostFinance muni d'une signature valable. Par l'inscription, le client confirme qu'il accepte les Conditions de participation. Le BVR ne peut être utilisé activement qu'après réception de la confirmation d'adhésion écrite. A partir de ce moment, les justificatifs BVR peuvent être envoyés pour test ou transmis aux débiteurs. Les justificatifs BVR ne peuvent être ni testés ni traités et crédités au préalable.

Les dispositions suivantes s'appliquent dès lors que les BVR sont envoyés au format PDF:

Il doit être clairement identifiable qu'il s'agit d'un BVR électronique. Il faut informer le débiteur que le justificatif ne peut pas être imprimé et qu'il ne peut effectuer son paiement ni à un office de poste ni par ordre de paiement. Si ces conditions ne sont pas respectées, le paiement peut être refusé ou il peut occasionner des frais.

1.5 Prix et conditions

Les prix actuellement en vigueur sont détaillés sur www.postfinance.ch ou peuvent être communiqués par le gestionnaire clientèle sur demande. Les prix des prestations utilisées de PostFinance sont facturés à la fin du mois. Le client veille à ce que le compte de frais concerné présente une couverture suffisante.

1.6 Définitions

Terme	Abréviation	Définition
Bulletin de versement	BV	Bulletin de versement sans numéro de référence; est utilisé en remplacement si un paiement ne peut être lu avec un justificatif BVR.
	BVR	Bulletin de versement avec numéro de référence
	BVR+	Bulletin de versement avec numéro de référence sans montant préimprimé.
	BVR sur le propre compte	Versements d'espèces avec BVR sur le propre compte. Il existe un certain nombre de transactions pour lesquelles aucune taxe de versement comptant n'est débitée. N'est autorisé que pour les clients qui encaissent des espèces (p.ex. magasins de vente).
Jour ouvrable postal		Est réputé jour ouvrable postal chacun des jours de la semaine du lundi au vendredi. Les jours fériés généraux du canton de Berne font exception. Si la périodicité tombe sur un jour férié, la livraison est effectuée le jour ouvrable de la Poste suivant.
International Organization for Standardization	ISO	L'Organisation internationale de normalisation – ou ISO – est l'organisme international de normalisation qui élabore les normes internationales dans divers domaines.
Norme ISO 20022		Cette norme émanant de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) a pour objectif de faire converger, à l'échelle internationale, les anciennes et les nouvelles normes relatives aux messages issus des différents domaines du secteur financier. Outre les messages du trafic des paiements et du reporting de comptes, elle couvre également des domaines tels que le commerce de titres et le commerce extérieur ainsi que la trésorerie.
Additional Optional Services	AOS	Prestations complémentaires optionnelles avec la norme ISO 20022, pouvant varier d'un établissement financier à l'autre.
Types de messages camt	camt	camt est l'abréviation de cash management. Les types de messages camt, sous forme de fichiers XML, servent de reporting entre banque et client, conformément aux définitions de la norme ISO 20022.
Extensible Markup Language	XML	Extensible Markup Language (XML) est un format de fichier.
Bank Transaction Code	BTC	Le type d'écriture comptable est défini dans l'élément BTC. Il s'agit d'une liste de codes définie en externe. En Suisse, ce code est aussi connu sous le nom de code d'opération commerciale.
Society for Worldwide Interbank Financial Telecommunication	SWIFT	Entreprise coopérative de banques internationales qui exploite un réseau de télécommunication à l'échelle mondiale et qui définit des normes pour la collaboration électronique.
Business Identifier Code	BIC	Le BIC (Business Identifier Code) est un code SWIFT qui comporte 8 à 11 caractères (ISO 9362) et qui permet d'identifier chaque partenaire direct ou indirect (établissement financier, entreprise, etc.) de manière univoque.
Swiss Infrastructure and Exchange	SIX	SIX Group. Prestataire de services financiers de Suisse.
Conseil européen des paiements	EPC	Le Conseil européen des paiements (EPC) est l'organe de coordination et de décision du secteur bancaire européen pour le trafic des paiements. Il développe notamment les procédures pour les virements et prélèvements SEPA qui permettent de réaliser le marché du trafic des paiements intégré en euros.
Espace unique de paiement en euros (Single Euro Payments Area)	SEPA	L'Espace unique de paiement en euros (Single Euro Payments Area, SEPA) est une zone comprenant les pays de l'UE/l'EEE ainsi que la Suisse et au sein de laquelle les citoyens, les entreprises et les autres acteurs économiques peuvent effectuer et recevoir des paiements en euros, que ces transactions soient exécutées à l'intérieur ou en dehors des frontières nationales. Dans ce cadre, ce sont les mêmes conditions ainsi que les mêmes droits et obligations qui s'appliquent, indépendamment du lieu.

2. Offre de prestations

2.1 Fonctionnement

Le client émet les factures. Les BVR sont imprimés avec des numéros de référence. Le numéro de référence contient les renseignements du débiteur (p.ex. numéro de client et numéro de facture). Ce numéro de référence permet au client d'identifier le payeur de manière univoque. Le numéro de référence peut comporter un maximum de 26 positions plus le chiffre-clé. Le client peut choisir librement le contenu du numéro de référence. Il ne doit comporter aucun message car la ligne de codage des justificatifs BVR est lue. Le client reçoit un fichier de livraison qui contient toutes les indications nécessaires pour procéder à l'enregistrement comptable automatique du paiement.

2.1.1 Bulletin de versement avec numéro de référence (BVR) en CHF ou en EUR

Le BVR est idéal pour les volumes de justificatifs importants. Dans le numéro de référence / la ligne de codage se trouvent toutes les données importantes pour la comptabilité. Aucune image de titre n'est livrée.

- Il est possible de prescrire des montants fixes ou de laisser le champ correspondant vierge et de le remplir manuellement.
- Le débiteur peut choisir de procéder au versement soit au guichet de la Poste, soit par ordre de paiement, soit par voie électronique via e-finance ou e-banking. **Les BVR envoyés par voie électronique ne peuvent pas être versés au guichet postal ou par ordre de paiement.**
- Tous les titres de paiement sont livrés à PostFinance, traités et inscrits au crédit.
- La livraison des données de crédit peut s'effectuer gratuitement par voie électronique.
- PostFinance recommande instamment de procéder à un test gratuit avant le premier envoi des justificatifs.
- Les BVR en CHF et en EUR ne doivent être utilisés qu'en Suisse, car l'infrastructure correspondante pour le traitement des justificatifs n'est pas disponible à l'étranger.

2.1.2 Propriétés de la prestation

- Comptabilisation électronique des données d'inscription au crédit dans le logiciel de comptabilité, y compris gestion des rappels.
- Opérations de paiement sûres et à bas prix.
- L'offre de base des BVR est gratuite.
- Contrôle simple des débiteurs.
- Les BVR en EUR sont en cours de mise en place, leur utilisation est identique à celle des BVR en CHF.
- Livraison avec e-finance: les utilisateurs souhaités ont le droit de télécharger par BVR.
- PostFinance propose une offre limitée de justificatifs BVR. Pour l'envoi des justificatifs, aucune adresse de case postale ne peut être utilisée.
Informations détaillées: voir documentation «Prix et conditions pour clientèle commerciale».

2.1.3 Notification de documents de compte électroniques selon la norme ISO

L'aperçu suivant est un résumé des possibilités de combinaison des offres de notification.

Documents de compte électroniques chez PostFinance			
Extrait de compte	Extrait de compte ISO 20022 camt.053 – avec/sans image de titre	Extrait de compte SWIFT MT940 – avec/sans image de titre	Extrait de compte PDF – avec image de titre
Offres de notification (ISO 20022)	Notification dans l'extrait de compte camt.053 – Détail des transactions intégré dans camt.053		
	Notification détaillée séparée camt.054 pour chaque produit – BVR (possible en combinaison avec le BPR) – BPR (possible en combinaison avec le BVR) – BV (avec/sans image de titre) – Prélèvement CH-DD – Prélèvement SEPA – Return (sans BVR/BPR/Prélèvement CH-DD/Prélèvement SEPA)		
Mouvements de compte Intraday	Mouvements de compte Intraday ISO 20022 camt.052	Mouvements de compte Intraday SWIFT MT942	
Notifications de crédit/débit	Notifications de crédit/débit ISO 20022 camt.054	Notifications de crédit/débit SWIFT MT900/910	

Un logiciel de comptabilité est la condition requise pour le traitement BVR.

2.2 Etapes du processus

- Le client dispose du logiciel de comptabilité adéquat
- Facturation des paiements
- Les BVR sont imprimés et envoyés
- Après inscription au crédit, le client reçoit le fichier de livraison avec les indications nécessaires pour l'enregistrement comptable des transactions
- Le fichier de livraison est scanné par le client dans le logiciel de comptabilité

3. Conditions requises, test et mise en service

3.1 Conditions requises

Afin que les clients puissent profiter de l'offre d'assistance aux tests, il leur est recommandé de s'adresser directement au conseiller à la clientèle compétent.

3.1.1 Test de justificatifs

Le test de justificatif vérifie la qualité des justificatifs, et les coûts des rejets peuvent ainsi être diminués. Ce test qui sert à contrôler le déroulement complet des opérations de traitement des BVR est gratuit et vivement recommandé:

- avant le premier envoi de justificatifs
- pour le traitement afférent à chaque numéro de client BVR
- pour chaque genre de justificatif
- lors de modifications de programme qui touchent au libellé de la ligne de codage ou si le logiciel du BVR fait l'objet d'un remaniement important (p.ex. conversion)
- lorsque la proportion des documents rejetés est élevée
- à chaque nouvelle émission

3.1.2 Exigences du test

- 5 justificatifs BVR/BVR+ complètement libellés par imprimante, avec le cas échéant, l'annexe (uniquement pour le contrôle visuel des justificatifs).
- De 30 (min.) à 50 (max.) justificatifs de traitement libellés par genre de document (BVR et/ou BVR+), avec numéros de référence différents (BVR+ sans montant) pour que les justificatifs puissent être importés et en cas de résultat positif un fichier transmis à la demande.

3.1.3 Remise de données d'essai

Les livraisons de test sont nécessaires pour vérifier si les données lues peuvent être traitées dans le logiciel de comptabilité. Les fichiers livrés contiennent aussi les enregistrements rejetés, contre-passés et corrigés. Ceci permet de garantir que le client a programmé son logiciel de comptabilité conformément aux dispositions de PostFinance.

- Une livraison de test peut se faire via les canaux e-finance, FDS, H-Net ou SWIFT FileAct.
- Une livraison de test est créée uniquement à la demande du client et quand les résultats de test des justificatifs ont été positifs.
- Les fichiers test sont livrés séparément des données productives.
- Aucune copie des données de la livraison de test ne peut être effectuée. Pour la livraison de données d'essai, PostFinance requiert d'autres justificatifs BVR.

3.1.4 Résultat de test

Le résultat du test est communiqué par écrit au client ou à son service de traitement.

3.1.5 Instruments pour le contrôle de la ligne de codage

Pour le contrôle des documents ainsi que de la ligne de codage, PostFinance fournit sur demande l'instrument suivant (prix sur demande):

- trame pour le contrôle de la structure et de la position de la ligne de codage des divers justificatifs BVR (par exemple BVR/BVR+, etc.)

3.1.6 Erreurs les plus fréquentes sur les justificatifs BVR

Vous trouverez une liste des erreurs les plus fréquentes au point 4.5.8.

3.2 Processus de test, recommandations de PostFinance

Si le client choisit un nouveau canal de livraison, il est recommandé de procéder à des tests au préalable. Les tests permettent de garantir que le logiciel de comptabilité du client peut continuer à traiter automatiquement les transactions BVR.

3.2.1 Test client productif

Le client a à tout moment la possibilité de commander des fichiers de test de ses données de livraison productives. Ces fichiers sont définis comme «test». Les tests peuvent être commandés pour deux mois. Toutefois, il ne faut pas oublier qu'il s'agit là de données productives à des fins de test. Le client doit donc être attentif au traitement rigoureux des données.

3.2.2 Dépendance

Les tests des justificatifs et les tests clients productifs ne peuvent pas être effectués simultanément.

3.3 Mise en service

Après la conclusion réussie des activités de test, l'exploitation productive peut reprendre.

4. Entreprise

4.1 Interlocuteurs

Prestations électroniques

Téléphone +41 848 848 424
Téléfax +41 58 667 00 66
E-mail ELDL@postfinance.ch











Tests de justificatifs et bon à tirer

PostFinance SA
Back office Prestations TP
Engelgasse 35
3030 Berne

Recherches

PostFinance SA
Recherches nationales
3030 Berne
Téléphone +41 58 667 97 61
Télécopie +41 58 667 62 74

4.2 Délais de livraison

	Jour -1	Jour 0	Jour +1	Jour +2
office de poste				
Ordre de paiement (OPA)		 		
Tous les paiements électroniques (p.ex. OPAE)		 		



Débit



Valeur en compte



Traitement

4.2.1 Périodicité de la transmission

Les encaissements sont crédités chaque jour sur le compte du client (un crédit collectif par numéro de client BVR), indépendamment de la périodicité sélectionnée. Pour un volume supérieur à 100 000 transactions, un deuxième fichier contenant l'inscription au crédit collective est créé pour des raisons techniques.

Après le traitement journalier, les livraisons de données sont préparées. La périodicité de la transmission des données peut être choisie librement selon le numéro de transmission.

Périodicité

- a) chaque jour ouvrable postal
 - b) 1 à 4 jours ouvrables postaux par semaine (sauf camt.053)
 - c) deux fois par mois, livraison le 15^e jour calendaire et l'avant-dernier jour ouvrable postal du mois, pour l'extrait de compte (camt.053), livraison le dernier jour ouvrable postal du mois
 - d) une fois par mois, livraison l'avant-dernier jour ouvrable postal du mois, pour l'extrait de compte (camt.053), livraison le dernier jour ouvrable postal du mois
- L'avant-dernier jour postal ouvrable de l'année, une transmission a lieu automatiquement pour chaque client (exception: périodicité quotidienne). Il est ainsi garanti que les clients peuvent comptabiliser toutes les inscriptions au crédit jusqu'au 31 décembre. Exception: extrait de compte avec notifications détaillées (camt.053), pour lequel la livraison a lieu le 1^{er} janvier.
- La livraison des données peut être interrompue pour une durée déterminée (p.ex. vacances). Elle doit être communiquée à la personne de contact. Après la clôture de la suspension, les données sont regroupées en une livraison.
- Si aucune transaction n'a été effectué, aucune livraison n'est émise.

4.3 Spécifications

4.3.1 Identification du client BVR

Pour le traitement des BVR, un numéro de client BVR est attribué au client. Le client peut utiliser plusieurs BVR, mais des dénominations différentes sont requises. Les BVR doivent être clairement définis par devises, c'est-à-dire que les BVR en CHF (p.ex. **01**-162-8) et en EUR (p.ex. **03**-162-5) ont des numéros d'adhérent différents. Ils doivent être également différenciables optiquement.

4.3.2 Justificatifs BVR

Le justificatif BVR comprend le document de traitement (utilisé pour le traitement) et le récépissé (reste chez le débiteur). La partie destinée au traitement et le récépissé doivent être séparés par une perforation permettant de les détacher l'un de l'autre.

4.3.3 Genres de justificatifs

Divers genres de justificatifs sont proposés. Les justificatifs dans le document ne sont pas reproduits à l'échelle et ne doivent donc pas être utilisés comme modèle.

4.3.3.1 BVR (avec montant préimprimé)

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>3949 . 75</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 21000000003139471430009017</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>3949 . 75</p> <p>609</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 21 0000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.06</p>
<p>0100003949753>210000000003139471430009017+ 010001628></p>			

Les champs réservés aux montants peuvent être encadrés ou à cases. Il n'est pas nécessaire que le montant soit placé exactement dans les cases.

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>440 . 00</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 96111690000006600000009284</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>440 . 00</p> <p>EURO 701</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 96 11169 0000 00660 0000 09284</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.41</p>
<p>2100000440001>96111690000006600000009284+ 030001625></p>			

4.3.3.2 BVR+ (sans montant préimprimé)

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 250000000000135678765455541</p> <p>Rutschmann Pia Marktgassee 28 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>609</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 25 00000 00000 13567 87654 55541</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgassee 28 9400 Rorschach</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.06</p>
<p>042>250000000000135678765455541+ 010001628></p>			

Les champs réservés aux montants doivent impérativement être à cases.
Le montant manuscrit doit être écrit exactement dans les cases.

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 96111690000006600000009284</p> <p>Rutschmann Pia Marktgassee 28 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>EURO 701</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 96 11169 00000 00660 00000 09284</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgassee 28 9400 Rorschach</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.41</p>
<p>319>96111690000006600000009284+ 030001625></p>			

4.3.3.3 BVR pour l'inscription au crédit du propre compte

20 versements par mois au maximum sont exempts de frais sur le propre compte.

Il en est de même, quel que soit l'office de poste où ils ont été effectués, des versements faits par des filiales ou des succursales pour l'établissement principal.

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>□□□□□ 3949 . 75</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 21000000003139471430009017</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>□□□□□ 3949 . 75</p> <p>Auf eigenes Konto 609</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 21 0000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.06</p>
<p>1100003949754>210000000003139471430009017+ 010001628></p>			

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>□□□□□ 440 . 00</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 9611169000000660000009284</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>□□□□□ 440 . 00</p> <p>Auf eigenes Konto 701</p> <p>EURO</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 96 11169 0000 00660 0000 09284</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.41</p>
<p>2300000440009>9611169000000660000009284+ 030001625></p>			

4.3.3.4 BVR non destinés à des paiements

Les BVR non destinés à des paiements, p.ex. factures avec montant zéro, factures avec note de crédit, factures complémentaires, etc., sont pourvus d'un libellé spécial, afin de prévenir tout risque de confusion avec les BVR ordinaires.

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>X X X X X X X X X X . X X ④</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 CHF</p> <p>X X X X X X X X X X . X X ④</p> <p>609</p>	<p>NICHT ZUR ZAHLUNG VERWENDEN</p> <p>Keine Mitteilungen anbringen ① Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento</p> <p>②</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia ③ Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>⑤</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.06</p> <p>010001628></p>

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>X X X X X X X X X X . X X ④</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 03-162-5 EUR</p> <p>X X X X X X X X X X . X X ④</p> <p>EURO 701</p>	<p>NICHT ZUR ZAHLUNG VERWENDEN</p> <p>Keine Mitteilungen anbringen ① Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento</p> <p>②</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia ③ Marktgasse 28 9400 Rorschach</p> <p>⑤</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.41</p> <p>030001625></p>

Légende

- ① ① = facultatif
- ② ② = laisser vide
- ③ ③ = facultatif
- ④ ④ = également sur le récépissé dans l'espace réservé au montant
- ⑤ ⑤ = à l'exception du numéro de client BVR, la ligne de codage doit rester vierge

4.4 Mutations de données client

Les mutations doivent être communiquées 3 jours ouvrables postaux avant la mise en vigueur à la personne de contact:

Sous forme écrite

- Compte de crédit
- Compte de frais
- Changement d'adresse
- Changement de l'office de traitement

Sous forme orale

- Genres de justificatifs
- Changement de supports
- Périodicité de la livraison
- Dénomination BVR

4.5 Notification/transmission des données des encaissements

Ce chapitre traite des supports de données utilisés pour l'envoi et la livraison de plusieurs BVR.

La livraison des données ne s'effectue que par un support de données. Les livraisons par le biais de plusieurs canaux ne sont pas autorisées afin d'éviter tout traitement en double.

4.5.1 Supports de données

La transmission des données BVR est possible avec les supports suivants:

– e-finance

– transfert de fichiers pour la clientèle commerciale

- Raccordement direct au réseau (FDS = File Delivery Services)
- Serveur Telebanking (TBS), p.ex. Mammut, Office Wings, etc.
- H-Net
- SWIFT FileAct

Les données peuvent être consultées au plus tard à 6h00 le jour suivant, selon la périodicité choisie.

Téléchargement e-finance	Le fichier est disponible pendant 24 mois.
Raccordement direct au réseau (FDS) H-Net®	Le fichier (qu'il ait été importé ou non) est à la disposition du client pendant 9 jours. Il est possible d'effacer des fichiers importés.
Telebanking Server (TBS)	Le fichier demeure sur le serveur jusqu'à ce que les données aient été importées. Après le téléchargement, les données ne sont plus visibles.
SWIFT FileAct	Le fichier est envoyé au client. Les données de fichier livraisons avec récépissé seront supprimés.

Pour obtenir des informations détaillées à ce sujet, veuillez vous adresser au Contact Center de PostFinance, téléphone +41 848 848 424.

4.5.2 Livraison avec plusieurs BVR

Les données de plusieurs numéros de clients BVR peuvent soit être regroupées dans un fichier, soit être livrées séparément, par numéro de client. Les regroupements de plusieurs numéros de clients BVR ne sont possibles que si ceux-ci sont reliés au même compte de crédit. Un niveau C est créé par numéro de client BVR. Il correspond à l'enregistrement comptable sur l'extrait de compte. Les détails de la transaction sont présentés au niveau D avec un niveau D par transaction.

Si un numéro de client BVR est retiré ou supprimé dans la livraison camt.054, le client reçoit le jour de la modification un fichier livré indépendamment de la périodicité choisie.

4.5.3 Corrections et contre-écritures

Discordance entre le montant dans le cadre et celui dans la ligne de codage

Le montant indiqué dans le cadre réservé au montant doit concorder avec celui figurant dans la ligne de codage. Il peut y avoir discordance si l'expéditeur a modifié le montant se trouvant dans le cadre ou si le libellé du BVR est erroné. Le client reçoit en général le montant indiqué dans le cadre.

Rectification des données déjà transmises

Les données lues sans erreur sont transmises sans être contrôlées une nouvelle fois. Les corrections et les contre-passations sont possibles a posteriori. Les corrections et les contre-passations sont mentionnées dans un niveau C distinct. Les détails de la contre-passation et/ou de la correction figurent dans le niveau D avec un niveau D par contre-passation/correction. Nous recommandons au client de faire appel à la personne de contact en cas de paiements douteux (p.ex. paiements à double) avant de procéder à une mise en compte définitive.

4.5.4 Livraison des justificatifs BVR

Les BVR ne sont pas remis au client; ils restent en possession de PostFinance et sont archivés par voie électronique.

4.5.5 Inscription au crédit des montants

Les crédits s'effectuent chaque jour sur le compte postal indiqué par le client.

4.5.6 Comparaison des données déjà transmises

La comparaison des inscriptions au crédit sur le compte est possible en comparant les enregistrements totaux (niveau C) des livraisons des notifications détaillées BVR (camt.054) avec les inscriptions au crédit collectives correspondantes sur les extraits de compte camt.053 (niveau C). Les données de crédit sont détaillées dans le fichier camt. Le montant total est également visible dans le niveau C des extraits de compte camt.053 avec notification détaillée. Les différences notées doivent être signalées sans retard à la personne de contact.

4.5.7 Documents rejetés

Des problèmes lors du traitement peuvent se produire quand les BVR ne répondent pas aux spécifications de PostFinance. Ces justificatifs ne peuvent pas être traités de façon automatisée et le retraitement se fait manuellement. PostFinance recommande le test de justificatifs gratuit (cf. chapitre 3) pour éviter les rejets.

Les causes essentielles des rejets de justificatifs sont:

- BVR dont la ligne de codage n'a pas pu être reconnue intégralement lors de la lecture optique (p.ex. chiffres non identifiables)
- BVR qui doivent être traités manuellement (p.ex. chiffres-clés erronés, structure incorrecte de la ligne de codage, position)
- paiements pour lesquels le BVR original ne peut plus être traité par procédé automatisé (p.ex. justificatif froissé ou sale)
- la ligne de codage n'est pas en caractères OCR-B1
- justificatifs BVR mal coupés et donc position incorrecte de la ligne de codage
- impression trop faible ou irrégulière
- BVR envoyés par voie électronique

Pour que le client (ou son service de traitement) ait connaissance en permanence de la qualité des justificatifs, il est informé des rejets de BVR. Les causes de rejets peuvent ainsi être rapidement examinées et éliminées. Les justificatifs erronés sont mentionnés dans le fichier de livraison (champ Code de rejet):

0 = pas de rejet

1 = rejet

5 = rejet en masse

Les enregistrements avec code 1 sont considérés comme rejets et sont facturés au client selon les prix et conditions pour clients commerciaux.

4.5.8 Reconstructions

Les Reco (reconstructions) sont requises en cas de perte de données, de révisions, d'endommagement de la livraison originale, etc. Elles correspondent à la livraison originale. Les Reco peuvent être commandées rétroactivement pendant deux ans.

Les Reco peuvent être commandées à la personne de contact. Pour la commande, il y a lieu de communiquer le numéro de livraison, éventuellement le numéro de client BVR, le montant total, de même que la date d'établissement de la livraison. Les commandes de Reco sont établies le même jour.

A la commande d'une Reco, le client doit indiquer pourquoi il n'a pas pu utiliser le support de données, car ceci pourrait être dû à un problème technique. PostFinance se réserve le droit de demander un prix.

Les fichiers de Reco sont livrés séparément des données productives et sont marqués d'un «R». Exception: livraisons TBS.

4.5.9 Livraison selon la norme ISO

Format	Type de notification	Canaux de livraison	Périodicités
Extrait de compte camt053 avec notification détaillée	Dans cet extrait de compte, les fichiers BVR sont détaillés dans un niveau C distinct et peuvent être traités automatiquement. Les détails des transactions figurent au niveau D.	E-finance Telebanking Server (TBS) File Delivery Services (FDS) H-Net SWIFT FileAct	quotidiennement 1 × par semaine 2 × par mois (15 ^e jour calendaire et dernier jour ouvrable postal du mois) 1 × par mois (dernier jour ouvrable postal)
Extrait de compte camt.053 avec notification détaillée séparée camt.054	Dans cet extrait de compte, les fichiers BVR sont présentés sous forme d'inscriptions au crédit collectives dans un niveau C distinct. Les détails des différentes transactions n'y figurent pas; ils sont contenus dans les notifications détaillées séparées camt.054.		
Notification détaillée BVR camt.054	Pour les BVR attribués au même compte de crédit, un niveau C détaillé se trouve à chaque fois dans le fichier. Les détails des transactions figurent au niveau D.	E-finance Telebanking Server (TBS) File Delivery Services (FDS) H-Net SWIFT FileAct	quotidiennement 1 × par semaine max. 4 × par semaine 2 × par mois (15 ^e jour calendaire et dernier jour ouvrable postal du mois) 1 × par mois (avant-dernier jour ouvrable postal)

4.6 Paiements sans le BVR original

Dans les cas suivants, des paiements sont commandés sans justificatif original.

4.6.1 Paiements par l'intermédiaire du trafic des paiements sans document

- Le débiteur ou son bureau de services saisit les BVR et les transmet sur un support de données.
- Le débiteur saisit les paiements par voie électronique (e-finance ou e-banking).

Les données BVR livrées sont vérifiées pour s'assurer qu'elles sont formellement correctes. Les ordres de paiement électroniques avec numéros de référence manquants, erronés ou contenant la valeur «0» sont refusés. Seul le client est en mesure de déceler les erreurs lorsqu'en dépit de fautes lors de la saisie des données, le chiffre-clé est juste.

4.6.2 Justificatifs originaux ne pouvant être traités automatiquement

Le justificatif BVR est:

- déchiré
- collé avec du ruban adhésif
- corrigé dans l'espace réservé au montant
- inexistant, le récépissé a été présenté

De tels justificatifs doivent être traités manuellement, mais être toutefois livrés comme BVR.

4.6.3 Bulletin de versement rouge (BV) en remplacement du BVR original

Le débiteur ou l'office de dépôt établit un bulletin de versement rouge en indiquant le numéro de client BVR et le numéro de référence, lorsque:

- le justificatif BVR original fait défaut
- le débiteur désire payer un autre montant que celui figurant sur le BVR

Si les justificatifs ne peuvent pas être traités comme BVR (par exemple numéro de référence manquant, les BVR encaissés au guichet de la poste le jour de la résiliation), ils sont complétés avec le numéro de compte et crédités sur le compte de frais. Ces paiements ne peuvent pas être livrés dans le fichier BVR, mais signalés au client comme bulletins de versement rouges.

4.7 Recherches

Les demandes visant à la vérification de données doivent être présentées par écrit à PostFinance, Recherches nationales ou oralement à la personne de contact. Toutes les informations requises sont indiquées dans le fichier.

4.7.1 Livraison avec camt.053 et camt.054

- Numéro de client BVR
- Numéro de référence
- Montant
- Date de traitement
- AccountServicerReference <AcctSvcrRef> du niveau D du message camt correspondant

Les recherches sont payantes.

4.8 Résiliation

4.8.1 Résiliation de la prestation par le client

La résiliation doit se faire par écrit et être dûment signée. La lettre de résiliation doit indiquer la date de la suppression et, si possible, le motif de la résiliation.

Plus aucun BVR n'est traité après la date de résiliation. Les versements sont refusés. Exception: les BVR versés aux offices de poste le jour de la suppression.

Tous les justificatifs lus jusqu'à la date de suppression sont transmis au client le jour même avec une livraison spéciale. Le client s'engage à traiter les données dès leur réception.

Un BVR peut être réactivé pour le client actuel. Les BVR résiliés ne sont pas réutilisés pour d'autres entreprises.

4.8.2 Résiliation de la prestation par PostFinance

PostFinance se réserve le droit de supprimer les BVR (p.ex. utilisation modérée).

5. Spécifications techniques

5.1 Exigences concernant le justificatif

5.1.1 Libellé

En ce qui concerne le libellé des BVR en CHF et en EUR (exemples), il y a lieu d'observer les points suivants:

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins ② Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 ① CHF</p> <p>3949 . 75</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 21000000003139471430009017 ⑦</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 ③ 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins ② Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 ① CHF</p> <p>3949 . 75</p> <p>609</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento ⑦ 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 ③ 9400 Rorschach</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.06</p>
<p>0100003949753>210000000003139471430009017+ 010001628>①</p> <p>④</p>			

BVR: champs réservés aux montants encadrés ou à cases. Il n'est pas nécessaire que le montant soit placé exactement dans les cases.

BVR+: champs réservés aux montants à cases uniquement. Le montant doit être écrit exactement dans les cases.

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins ② Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 ① CHF</p> <p>3949 . 75</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 21000000003139471430009017 ⑦</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 ③ 9400 Rorschach</p> <p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins ② Case postale 2501 Biel/Bienne</p> <p>Konto / Compte / Conto 01-162-8 ① CHF</p> <p>3949 . 75</p> <p>609</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p> <p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento ⑦ 21 00000 00003 13947 14300 09017</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 ③ 9400 Rorschach</p>	<p>04.2006 IR</p> <p>442.06</p>
<p>0100003949753>210000000003139471430009017+ 010001628>①</p> <p>④</p>			

5.1.1.1 Numéro de client pour BVR en CHF ou en EUR

① et ①

Document de traitement et réception

01-162-8

ou

03-162-5

VV-XXX-C	VV	=	Code BVR
	-	=	Trait de liaison
	XXX	=	Numéro d'ordre (sans les zéros figurant devant)
	-	=	Trait de liaison
	C	=	Chiffre-clé

Ligne de codage (9 positions)

010001628>

ou

030001625>

VVXXXXXXC>	VV	=	Code BVR
	XXXXXX	=	Numéro d'ordre (y compris les zéros figurant devant)
	C	=	Chiffre-clé
	>	=	Signe auxiliaire

5.1.1.2 Dénomination du client

② et ②

Le payeur et les offices de poste doivent pouvoir identifier explicitement le client. La dénomination du client doit par conséquent être apposée comme suit sur les justificatifs BVR:

- avec inscription au registre du commerce: la dénomination exacte telle qu'elle figure au registre du commerce
- sans inscription au registre du commerce: nom, prénom et siège commercial ou la même dénomination que celle du compte
- les sociétés, les associations et les fondations: la dénomination précise figurant dans les statuts ou l'acte de fondation, ainsi que le siège des affaires
- pour les autorités et les administrations publiques: la dénomination officielle complète et le domicile

Le nom de la localité du domicile ou du siège des affaires doit être précédé du numéro postal d'acheminement.

Si le client ne peut pas être identifié de façon explicite, les paiements seront éventuellement refusés.

5.1.1.3 Dénomination du débiteur

③ et ④

Le débiteur doit figurer sur le document de traitement et sur le récépissé. Sur le document de traitement, il faut indiquer l'adresse postale complète (nom, rue ou case postale, numéro postal d'acheminement et localité). Les adresses doivent être imprimées en un seul bloc, c'est-à-dire sans ligne d'espacement. Il ne doit comporter aucune information supplémentaire (p.ex. numéro de facture).

Les espaces réservés à l'adresse peuvent rester vides si le débiteur n'est pas connu lors du libellé des BVR. Dans ce cas, il y aura lieu de concevoir deux formules différentes et/ou de munir les espaces réservés à l'adresse de lignes préimprimées. Pour permettre d'apporter les indications du débiteur au moyen de l'imprimante ou à la main, l'espace entre les lignes doit être de $\frac{3}{12}$ pouces.

5.1.1.4 Zone de codage

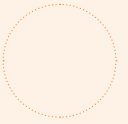
④ et ④

La zone de codage comprend les lignes 20 à 25 du document de traitement, elle est destinée à l'apposition de la ligne de codage.

La structure et la position correctes de la ligne de codage et du jeu de caractères OCR-B1 sont indispensables pour assurer un traitement automatisé des justificatifs. Si les justificatifs de versement ne correspondent pas aux directives de PostFinance, il peut se produire des rejets (cf. 4.5.8) et des problèmes peuvent survenir pendant le traitement.

Moyen d'aide pour le contrôle de la ligne de codage cf. 3.1.5.

5.1.1.5 Structure de la ligne de codage

Empfangsschein / Récépissé / Ricevuta	Einzahlung Giro	Versement Virement	Versamento Girata
<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p>	<p>Einzahlung für / Versement pour / Versamento per</p> <p>Robert Schneider SA Grands magasins Case postale 2501 Biel/Bienne</p>	<p>Keine Mitteilungen anbringen Pas de communications Non aggiungete comunicazioni</p>	 <p>04.2006 IR</p>
<p>Konto / Compte / Conto 01-162-8</p> <p>CHF</p> <p>3949 75</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da 12000000000234478943216899</p> <p>Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p>	<p>Konto / Compte / Conto 01-162-8</p> <p>CHF</p> <p>3949 75</p> <p>609</p>	<p>Referenz-Nr./N° de référence/N° di riferimento 12 0000 0000 23447 89432 16899</p> <p>Einbezahlt von / Versé par / Versato da Rutschmann Pia Marktgasse 28 9400 Rorschach</p>	<p>4412.06</p>
<p>Die Annahmestelle L'office de dépôt L'ufficio d'accettazione</p> <p>0100003949753 > 12000000000234478943216899 + 010001628 ></p>			

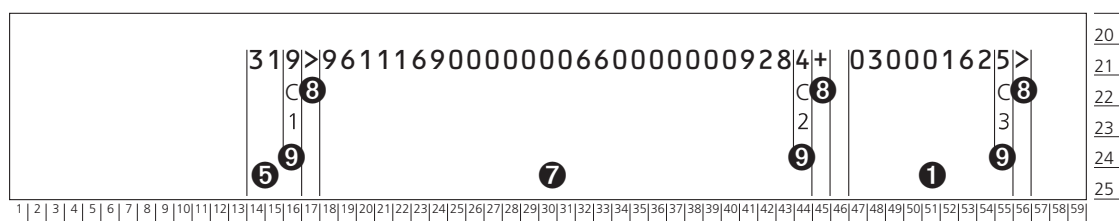
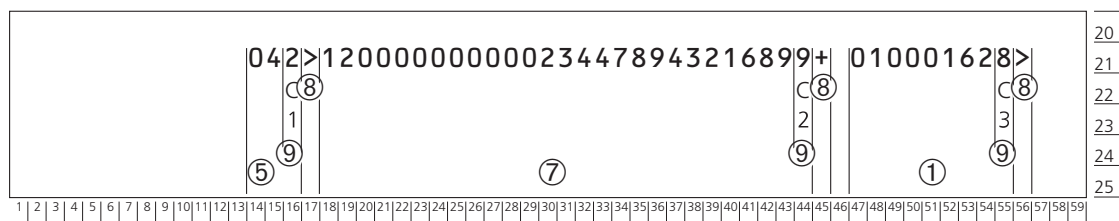
- Genre de justificatif (codé)
- Montant
- Chiffre-clé du genre de justificatif et du montant
- Numéro de référence (+ chiffre-clé)
- Numéro d'adhérent

5.1.1.5.1 BVR (avec montant préimprimé)

0100003949753 >	12000000000234478943216899 +	010001628 >	20
CHF			21
cts 1			22
C 8			23
⑤	⑦	①	24
⑥		⑨	25
⑨		⑧	

2100000440001 >	96111690000000660000009284 +	030001625 >	20
EUR			21
cts 1			22
C 8			23
⑤	⑦	①	24
⑥		⑨	25
⑨		⑧	

5.1.1.5.2 BVR+ (sans montant préimprimé)



5.1.1.5.3 Codes de genre de justificatif

⑤ et ⑤

- 01 = BVR en CHF
- 04 = BVR+ en CHF
- 11 = BVR en CHF au crédit du propre compte
- 14 = BVR+ en CHF au crédit du propre compte
- 21 = BVR en EUR
- 23 = BVR en EUR au crédit du propre compte
- 31 = BVR+ en EUR
- 33 = BVR+ en EUR au crédit du propre compte

5.1.1.5.4 Montant

⑥ et ⑥

Le montant figurant dans la ligne de codage doit concorder avec ceux qui sont indiqués dans les cadres. Les montants supérieurs à CHF ou EUR 1000.– doivent être imprimés en un bloc. Des montants CHF/EUR nuls (0.00), des astérisques de blocage ou d'autres signes de remplissage ne sont pas admis dans le cadre réservé au montant (exception chiffre 4.3.3.4 «BVR non destinés à des paiements»). Les montants en CHF doivent être arrondis à 00 ou 05 centimes (norme suisse). L'EUR peut être saisi avec les différents montants en cents, p.ex. 02. Le montant maximal en CHF est de 99'999'999.95, en EUR de 99'999'999.99 et ne doit pas être dépassé.

5.1.1.5.5 Numéro de référence et cadre de référence

⑦ et ⑦

Le numéro de référence est numérique et comprend au maximum 27 positions (incl. chiffre-clé). Les numéros de références avec 16 positions sont toujours admis (seulement pour BVR en CHF).

Il convient de tenir compte de ce qui suit:

- Ligne de codage: les positions inutilisées doivent toujours être remplies par des zéros placés à gauche.
- Cadre de référence du document de traitement: le numéro de référence doit être justifié à droite, en blocs de 5 positions, plus, si nécessaire, un bloc avec les positions restantes. Les zéros sur la gauche doivent être supprimés. Le cadre de référence est obligatoire.
- Récépissé: groupage libre (les chiffres peuvent être imprimés en continu), les zéros sur la gauche doivent être supprimés.

5.1.1.5.6 Signes auxiliaires

Ⓢ et Ⓣ

Les signes auxiliaires > et + sont utilisés.

5.1.1.5.7 Chiffres-clés (C1, C2, C3)

Ⓢ et Ⓣ

La présence d'éléments perturbateurs, tels que souillures, empreintes de timbre, caractères imprimés modifiés à la main, peuvent entraîner des erreurs de lecture des documents. Les caractères incomplets ou illisibles entraînent un rejet ou des erreurs de lectures des documents. Pour éviter ces erreurs, les lignes de codage sont complétées avec des chiffres-clés.

La méthode utilisée pour le calcul du chiffre-clé est le modulo 10, récursif.

Description sous Trafic de paiement www.postfinance.ch/manuels.

5.1.1.5.8 Jeu de caractères OCR-B1

Pour la ligne de codage, il faut utiliser le jeu de caractères de l'écriture OCR-B (y compris les deux signes auxiliaires + >), grandeur 1, avec 10 caractères par pouce.

Pour la forme des caractères et leur grandeur nominale sont applicables les dispositions de la norme «DIN 66009» édition 1977.

5.1.1.5.9 Imprimante

Pour l'apposition de la ligne de codage, seules sont admises les imprimantes permettant l'impression de l'écriture OCR-B.

5.1.2 Exigences pour l'expédition

Dans ce chapitre sont consignées les exigences concernant l'expédition. Les thèmes comme la séparation, le pliage etc. seront expliqués.

5.1.2.1 Séparation des documents

Les formulaires imprimés en continu peuvent être coupés et détachés manuellement ou à la machine. Les repères de coupe doivent être respectés, car des documents mal coupés peuvent provoquer des rejets.

5.1.2.2 Documents avec pli

Sur les BVR pourvus d'un pli, la perforation et le pli doivent parfaitement coïncider.

5.1.2.3 Perforations de guidage

Les bandes portant les perforations de guidage doivent être détachées des BVR avant l'expédition.

5.1.2.4 BVR réunis au moyen d'agrafes (carnets de BVR)

Les BVR peuvent être remis aux débiteurs attachés ensemble au moyen d'agrafes. Les carnets doivent être confectionnés de façon à ce que la fixation se trouve en dehors de la partie du récépissé réservée à la Poste. Pour que le document de traitement et le récépissé puissent être détachés du carnet et présentés isolément au guichet, il est recommandé d'apporter un filet de perforation tout près de la fixation du carnet. Le document de traitement ne doit être attaché au récépissé que par son bord supérieur ou son bord gauche et pouvoir en être séparé au moyen d'un filet de perforation longitudinal ou transversal.

5.2 Exemples et modèles

5.2.1 Configuration des justificatifs

Le traitement automatisé des BVR requiert des exigences techniques particulières en matière de qualité des justificatifs. Il existe des prescriptions à observer impérativement pour la configuration, la réalisation et la remise des BVR. Ces dispositions sont fournies sous forme de spécifications techniques et de modèles pour les mesures et la présentation.

5.2.1.1 Impression au verso

Le verso du document de traitement peut être imprimé sur les lignes d'impression 1 à 17. Le verso du récépissé peut en revanche être entièrement imprimé. Des communications du payeur pour le client ne sont pas admises sur le document de traitement.

5.2.1.2 Formule annexe

Le BVR peut être complété par un formulaire annexe placé à gauche ou au-dessus. Sur demande, il est admis de placer une annexe à droite ou au-dessous du BVR.

5.2.1.3 Formulaires avec copies

Les formulaires avec copies sont admis. Le document de traitement (original) ne doit toutefois comporter aucune couche chimique. En vue de garantir une bonne qualité d'impression des caractères OCR sur le document de traitement, il est cependant recommandé d'utiliser pour les copies, un papier traité chimiquement. Les copies ne devront pas être imprimées en orange ou en rouge.

5.2.1.4 Papier

Pour la confection des formulaires BVR, il faut utiliser exclusivement du papier OCR DIN 6723 de 90 g/m².

5.2.1.5 Impression

Les imprimeries qui confectionnent les formules connaissent les spécifications d'ordre technique, ainsi que les exigences détaillées quant à la présentation, et aident le client à la mise au point de la formule.

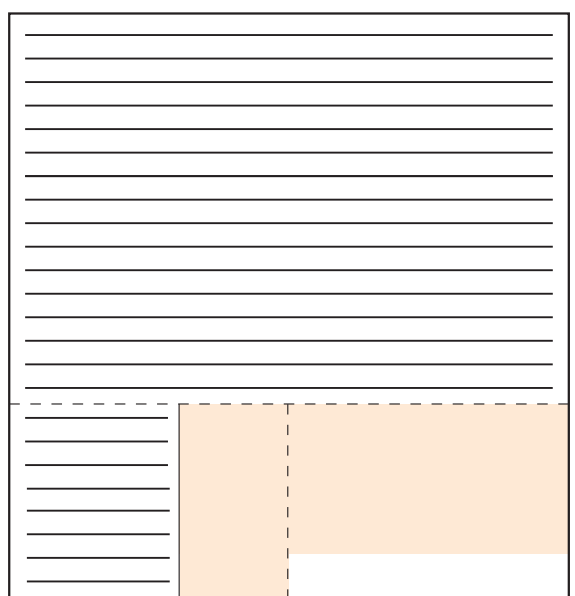
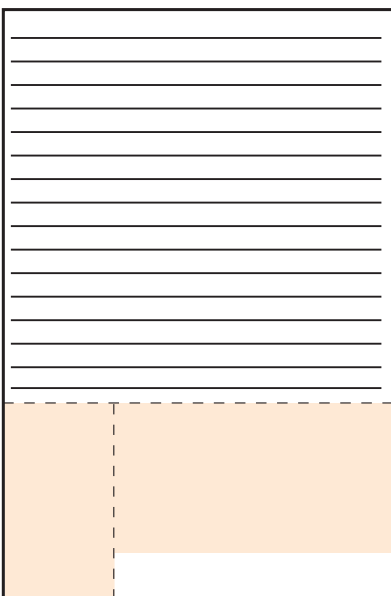
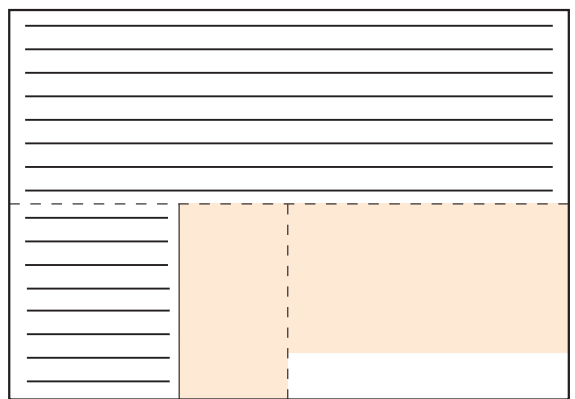
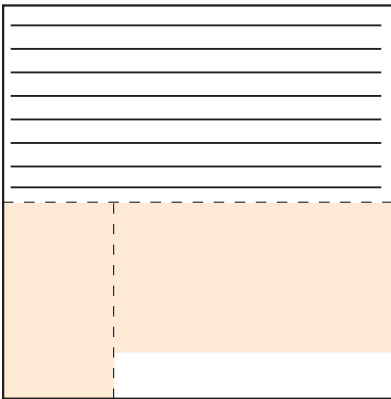
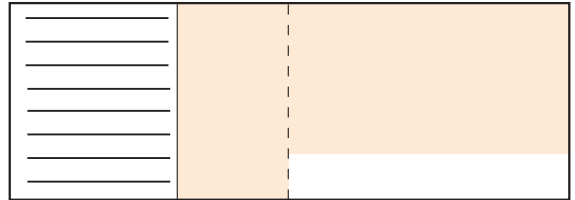
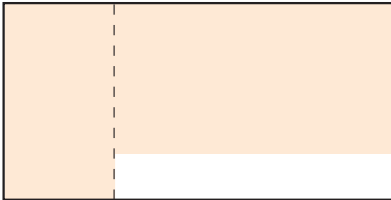
5.2.1.6 Bon à tirer

L'imprimerie demande à PostFinance le bon à tirer pour les formules BVR qui sont imprimées pour la première fois, ainsi que pour la réimpression de formules dont le texte ou la présentation ont été modifiés. L'impression des formules ne peut débuter qu'après l'obtention du bon à tirer.

Les documents «bon à tirer» peuvent être également transmis via e-mail sous forme de fichier PDF à l'adresse suivante: **ELDL@postfinance.ch** (format A4 1:1, recto-verso).

5.2.2 Exemples

5.2.2.1 Possibilités de présentation format horizontal (échelle 1:4)



5.2.2.2 Possibilités de présentation format vertical (échelle 1:4)

